



Mairie de MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 12 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le douze janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 05 janvier, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

**Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUAULT, MORIET, GROULT, MMES MILLON, MAURICE, LACROIX, COURTIN, DUCOS, JOULIN, NIBODEAU.**

**Etaient absents excusés : M. MEHLICH – pouvoir à MME MILLON**  
**M. BOBIER**

**Etaient absents : M. ALLAMIGEON**  
**M. BRAUD**

**Secrétaire de séance : MM MILLON**

**Point supplémentaire si accepté** : Point n°3 : DIA : parcelle AC 35, Le Bourg

**=> L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.**

**2015-01-12-01 DETR : adoption de l'avant-projet « Aménagement de l'espace public Rue François Rabelais et Impasse Rabelais » et des modalités de financement**

La présentation de l'avant-projet est assurée par M. Fabien MORIET, adjoint au Maire : plan de situation, notice explicative, détail quantitatif et estimatif, plan de surfaces.

Il est rappelé que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a décidé de déposer un dossier au titre de la DETR 2015 pour l'opération « Aménagement de l'espace public : Rue François Rabelais et Impasse Rabelais ».

Cette opération s'inscrit dans la continuité de la réfection du réseau d'eau potable déjà réalisée et des travaux d'effacement des réseaux aériens déjà programmés. Cet aménagement redonnera à la rue son caractère d'antan en lui conférant une ambiance plus piétonne que routière.

Après présentation de l'avant-projet, le coût total de l'opération et le plan de financement sont exposés :

**1- Détail du coût de l'opération HT**

DESIGNATION	COUT HT en €
Maitrise d'œuvre, Agence Urba 37	11 250.00
Aménagement Rue Rabelais et impasse Rabelais	189 975.00
Effacement des réseaux de télécommunication	31 179.12
Effacement des réseaux d'électrification	24 940.89
<b>TOTAL</b>	<b>257 345.01</b>

Vu la délibération 2014-11-28-07 approuvant le dépôt d'un dossier au titre de la DETR 2015 pour « l'aménagement de l'espace public rue François Rabelais et Impasse Rabelais »,

Vu l'avant-projet présenté,

Vu le détail du coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avant-projet présenté pour un coût estimatif de 257 345.01 € HT,
- De solliciter pour cette opération l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux maximum autorisé,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 12
- Exprimés : 11+1 pouvoir
- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention : /

**2015-01-12-02 DETR : adoption de l'avant-projet « Acquisition d'un véhicule électrique – mobilité durable en milieu rural » et des modalités de financement**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a décidé de déposer un dossier au titre de la DETR 2015 pour l'opération « Acquisition d'un véhicule électrique – mobilité durable en milieu rural ».

Cette opération répond à 2 objectifs :

- Rénover et moderniser le parc des véhicules communaux avec l'arrivée d'un véhicule polyvalent (utilitaire et transport de passagers),
- Conduire une action à valeur d'exemple quant au développement durable en milieu rural dans le domaine de la mobilité.

Afin de déposer un dossier de subvention, il est nécessaire de joindre un devis descriptif.

Le service commercial de Renault Loches nous a transmis une offre :

- Type de véhicule : Kangoo – 5 places – mixte – 7cv, comprenant les options (radars de recul et avertisseurs sonores piétons) et une borne 7KW (atelier) = pour un montant de 13 936.50 € ht,

**1- Détail du coût de l'opération HT**

DESIGNATION	COUT HT en €
Véhicule avec options et borne	13 936.50
<b>TOTAL</b>	<b>13 936.50</b>

## 2- Plan de financement prévisionnel HT

	Subvention sollicitée Date demande	Subvention acquise (oui/non)	Montant subventionnable	Taux	Montant
DETR	15/01/2015		20 000 €	50 %	10 000.00 €
Fonds propres					3 936.50 €
<b>TOTAL Hors Taxes</b>					13 936.50 €

Vu la délibération 2014-11-28-08 approuvant le dépôt d'un dossier au titre de la DETR 2015 pour « l'acquisition d'un véhicule électrique – mobilité rural en milieu rural »,

Vu l'avant-projet présenté,

Vu le détail du coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avant-projet présenté pour un coût estimatif de 13 936.50 € HT,
- De solliciter pour cette opération l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux maximum autorisé,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 12
- Exprimés : 11+1 pouvoir
  
- Pour : 11
- Contre : /
- Abstention : 1

### **2015-01-12-03 DIA**

Monsieur le Maire, informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien a été déposée concernant : la parcelle AC 35 située Le Bourg d'une superficie totale de 349 m<sup>2</sup> pour un montant de 13 000€ + 2100€ de provisions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle AC 35.**

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 12
- Exprimés : 11+1 pouvoir
  
- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention : /

La séance est levée à 22h15.

Affiché le 13/01/2015